

# **ATTIJARI FCP SERENITE**

## **SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers annuels – exercice clos le 31 décembre 2014**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP SERENITE** » comprenant le bilan au 31 décembre 2014 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

#### **Etendue de l'audit**

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Opinion**

A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP SERENITE** » arrêtés au 31 décembre 2014 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations du fonds commun de placement pour l'exercice 2014, de son patrimoine, ainsi que des mouvements de l'actif net à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques**

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.
2. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
3. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2014, le fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP SERENITE** », n'a pas respecté le taux d'emploi de son actif en liquidité et quasi liquidité autorisé de 20% tel que fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC.

**Tunis, le 11 Mars 2015**

**Le Commissaire Aux Comptes :**

***HLB GSAudit&Advisory***

***Ghazi HANTOUS***

**BILAN**  
**Au 31/12/2014**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b><u>ACTIF</u></b>	<b><u>NOTE</u></b>	<b><u>Au 31/12/2014</u></b>	<b><u>Au 31/12/2013</u></b>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>79 295</b>	<b>73 460</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	5 446	4 811
b-Obligations et valeurs assimilées	4-1	73 849	68 650
c-Autres valeurs		0	0
<b>AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>28 463</b>	<b>33 805</b>
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités	4-2	28 463	33 805
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>107 758</b>	<b>107 265</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1-OPERATEURS CREDITEURS</b>	4-5	504	502
<b>PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS</b>	4-6	25	25
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>529</b>	<b>526</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1-CAPITAL</b>	4-3	<b>104 042</b>	<b>104 149</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	4-4	<b>3 187</b>	<b>2 590</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	5
b-Sommes distribuables de l'exercice		3 187	2 585
<b>ACTIF NET</b>		<b>107 229</b>	<b>106 738</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>107 758</b>	<b>107 265</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Au 31/12/2014**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2014	Du 01/01/2013
		Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	4-7	<b>5 408</b>	<b>4 812</b>
a-Dividendes		1 770	1 189
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 638	3 623
c-Revenus des autres valeurs		0	0
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	4-8	<b>81</b>	<b>53</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>5 489</b>	<b>4 865</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	4-9	<b>-1 996</b>	<b>-1 994</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 493</b>	<b>2 871</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		0	0
<b>CH 2-Autres charges</b>	4-10	-306	-286
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 187</b>	<b>2 585</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>3 187</b>	<b>2 585</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )</b>		0	0
<b>_Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres</b>		-159	-891
<b>_Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres</b>		70	304
<b>_Frais de négociation de titres</b>		-18	-43
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3 080</b>	<b>1 954</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**

**Au 31/12/2014**

**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<i>Du 01/01/2014</i>	<i>Du 01/01/2013</i>
	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Au 31/12/2013</i>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u></b>		
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>3 080</b>	<b>1 954</b>
a-Résultat d'exploitation	3 187	2 584
b-Variation des plus (oumoins) values potentielles sur titres	-159	-891
c-Plus (oumoins) values réalisées sur cession de titres	70	304
d-Frais de négociation de titres	-18	-43
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-2 590</b>	<b>-1 990</b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
_Capital	0	0
_Régularisation des sommes non distribuables	0	0
_Régularisation des sommes distribuables	0	0
_Droits d'entrée	0	0
<b>b-Rachats</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
_Capital	0	0
_Régularisation des sommes non distribuables	0	0
_Régularisation des sommes distribuables	0	0
_Droit de sortie	0	0
	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>490</b>	<b>-36</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a- En début de l'exercice	<b>106 739</b>	<b>106 775</b>
b-En fin de l'exercice	<b>107 229</b>	<b>106 739</b>
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a-En début de l'exercice	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
b-En fin de l'exercice	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,723</b>	<b>10,674</b>
<b>DIVIDENDES PAR PART</b>	<b>0,259</b>	<b>0,199</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,89%</b>	<b>1,83%</b>

## **1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP SERENITE**

**ATTIJARI FCP SERENITE** est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 44/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP SERENITE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 août 2011 et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

## **2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **3. Règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

### 3.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

## 4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

---

### ACTIFS

---

#### 4-1-Portefeuille Titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 79 295 DT contre 73 460 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>77 916</b>	<b>71 811</b>
- Actions et droits rattachés	496	112
- Titres OPCVM	4 920	4 699
- Obligations et valeurs assimilées	72 500	67 000
<b>Plus ou moins-values potentielles</b>	<b>-492</b>	<b>-332</b>
- Actions et droits rattachés	19	-24
- Titres OPCVM	11	24
- Obligations et valeurs assimilées	-522	-332
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>1 871</b>	<b>1 981</b>
<b>Total</b>	<b>79 295</b>	<b>73 460</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté comme suit :

**PORTEFEUILLE AU 31/12/2014**

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/14	% Actif	nb action	% K EMIS
<b>Actions &amp; Droits rattachés</b>		<b>496,400</b>	<b>514,828</b>	<b>0,48%</b>		
DELICE HOLDIN	34	496,400	514,828	0,48%	54 907 262	0,00%
<b>BTA &amp; Emprunt National</b>		<b>72 500,000</b>	<b>73 849,339</b>	<b>68,53%</b>		
BTA 6.75% JUILLET 2017	50	51 000,000	51 765,835	48,04%		
EMPRUNT NATIONAL 2014	215	21 500,000	22 083,504	20,49%		
<b>OPCVM</b>		<b>4 919,564</b>	<b>4 931,184</b>	<b>4,58%</b>		
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	48	4 919,564	4 931,184	4,58%	1 194 924	0,00%
<b>TOTAL</b>			<b>79 295,351</b>	<b>73,59%</b>		

***Les mouvements sur le portefeuille-titres :***

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>71 811</b>	<b>1 981</b>	<b>-332</b>	<b>73 460</b>	
<b><i>Acquisitions de l'exercice</i></b>					
Actions et droits rattachés	8 101			8 101	
Bons du trésor Assimilables	21 500			21 500	
Titres OPCVM	56 590			56 590	
<b><i>Remboursement et cession de l'exercice</i></b>					
Cession des actions et droits rattachés	-7 716			-7 716	14
Remboursement et cession des BTA	-16 000			-16 000	
Cession de titres OPCVM	-56 369			-56 369	56
Variation des Plus ou moins-values			-160	-160	
Variation des intérêts courus		-110		-110	
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>77 916</b>	<b>1 871</b>	<b>-492</b>	<b>79 295</b>	<b>70</b>



#### **4-2-Placements monétaires et Disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 28 463 DT contre 33 805 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
- Avoir en banque	28 518	33 830
- Sommes à l'encaissement	-49	-38
- Sommes à régler	-12	-4
- Intérêts courus sur compte courant	6	17
<b>Total</b>	<b>28 463</b>	<b>33 805</b>

#### **ACTIF NET ET PASSIFS**

#### **4-3 - Capital :**

<b><u>- Capital au 31/12/2013</u></b>		
- Montant		104 149
- Nombre de parts		10 000
- Nombre de porteurs de parts		2
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>		
- Montant		0
- Nombre de parts		0
- Nombre de porteurs de parts entrants		0
<b><u>Rachats effectués</u></b>		
- Montant		0
- Nombre de parts		0
- Nombre de porteurs de parts sortants		0
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>		
- Variation des plus et moins-values potentielles sur titres		-159
- Plus-values réalisées sur cession de titres		70
- Frais de négociation de titres		-18
<b><u>- Capital au 31/12/2014</u></b>		
- Montant		104 042
- Nombre de parts		10 000
- Nombre de porteurs de parts		2

#### **4-4 -Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2014 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Sommes distribuables de l'exercice	3 187	2 585
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	5
<b>Total</b>	<b>3 187</b>	<b>2 590</b>

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Régularisations Souscriptions</b>	<b>Régularisations. Rachats</b>	<b>Total</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3 187	0	0	3 187
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 187</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 187</b>

#### **4-5 - Opérateurs Créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 504 DT contre 502 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Gestionnaire	477	475
Dépositaire	13	13
Distributeur	14	14
<b>Total</b>	<b>504</b>	<b>502</b>

#### **4-6-Autres créditeurs divers**

Au 31/12/2014, le solde de ce poste s'élève à 25DT contre 25 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
CMF à payer	10	10
Etat Impôt à Payer	15	15
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>25</b>

## ETAT DE RESULTAT

### 4-7 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 5 408 DT pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014 contre 4 812 DT pour la même période pour l'année 2013 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des actions	563	270
Revenus des OPCVM	1 207	919
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 638	3 623
<b>Total</b>	<b>5 408</b>	<b>4 812</b>

### 4-8 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2014 au 31/12/2014, à 81 DT contre 53 DT au 31/12/2013 et représente le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts sur compte courant	81	53
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>53</b>

### 4-9 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 1 996 DT contre 1 994 DT au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	1 889	1 888
Rémunération du dépositaire	53	53
Rémunération du Distributeur	54	53
<b>Totaux</b>	<b>1 996</b>	<b>1 994</b>

### 4-10 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 306DT contre 286 DT au 31/12/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	107	107
Impôts et Taxes	128	126
Autres Frais et Frais Bancaire	71	53
<b>Totaux</b>	<b>306</b>	<b>286</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### 5. Autres Informations

#### 5-1 Données par part

<b>LIBELLE</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Revenus des placements	0,549	0,486	0,394
Charges de gestion des placements	-0,200	-0,199	-0,157
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,349</b>	<b>0,287</b>	<b>0,237</b>
Autres produits	0	0	0
Autres charges	-0,031	-0,029	-0,038
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,319</b>	<b>0,258</b>	<b>0,199</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,319</b>	<b>0,258</b>	<b>0,199</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,016	-0,089	0,056
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,007	0,030	0,427
Frais de négociation de titres	-0,002	-0,004	-0,005
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,011</b>	<b>-0,063</b>	<b>0,478</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,308</b>	<b>0,195</b>	<b>0,677</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	0	0	0
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,011</b>	<b>-0,063</b>	<b>0,478</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,011</b>	<b>-0,063</b>	<b>0,478</b>
Distribution de dividendes	0,259	0,199	0
<b>Valeur liquidative</b>	<b>10,723</b>	<b>10,674</b>	<b>10,677</b>

#### 5-2 Ratios pertinents

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Total charges / actif net moyen	2,156%	2,138%	1,845%
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,870%	1,870%	1,485%
Autres charges / actif net moyen	0,287%	0,268%	0,361%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,985%	2,424%	1,890%
Actif net moyen	106 757	106 637	105 620

### **5-3 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1.5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Gestion au 31/12/2014 s'élève à 1889 DT TTC.

### **5-4 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2014 s'élève à 53 DT TTC.

### **5-5 Rémunération du distributeur**

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2014 s'élève à 54 DT TTC.